

---



---

# JOURNAL GÉNÉRAL

## DE FRANCE.

---



---

Du Mercredi 23 Mai 1792.

---



---

MM. les souscripteurs à ce journal, dont l'abonnement expire à la fin de ce mois, sont priés de le renouveler, afin qu'il n'y ait point d'interruption dans le service.

---

### NOUVELLES.

Nos généraux ont carte blanche : Luckner et Lafayette ont dû se concerter à Valenciennes sur le plan que l'on suivra pendant la campagne. Ce plan doit être inconnu même au ministre des affaires étrangères. — Le gouvernement des Pays-Bas n'est pas sans inquiétudes sur le rassemblement considérable de troupes qui se forme aux environs de Valenciennes. Le quartier général de l'armée, aux ordres du feld maréchal duc de Saxe Teschen, vient d'être transféré de Leuse à Mons. Tout l'état-major est arrivé le 9 de ce mois. Le général prince Charles de Ligne doit s'y rendre incessamment avec 22 officiers de génie. L'on s'attend dans les Pays-Bas que les Français tenteront, d'un moment à l'autre quelque action plus décisive et mieux combinée que celles des 29 et 30 avril. On travaille avec la plus grande activité à creuser les fossés de Mons, et à mettre cette ville en état de faire quelque résistance. Les généraux Autrichiens ont fait occuper par leurs troupes les postes les plus avantageux, afin de pouvoir balancer, par l'avantage de la situation, la supériorité du nombre de leurs ennemis.

Quelques journalistes patriotes ont publié que les gouverneurs des Pays-Bas se disposoient à se retirer, et à faire embarquer tous les effets précieux, tant étoit grande la crainte que nos troupes inspiroient. Le duc de Saxe Teschen est à Mons, comme nous venons de le dire : son épouse, gouvernante des Pays-Bas, n'a pas encore songé à

quitter Bruxelles. Il y a des ordres pour faire acheter douze bâtimens de transport, dont on ne connoit pas la destination ; mais c'est une mesure que prescrit la prudence qui veut qu'on se mette en garde contre les événemens, même les moins probables.

Il est constant qu'il existe de la fermentation dans les Pays-Bas. Vandernot a encore de nombreux partisans. Des troubles se sont manifestés à Anvers, à Louvain, à Wavre, à Niyelle, à Tirlemont ; mais la fermeté du gouvernement a empêché qu'ils n'eussent des suites. La loi martiale a été publiée à Louvain ; on a fait feu sur les mutins, et plusieurs sont restés sur la place. Tous les étrangers, et sur-tout les Français, y sont surveillés avec la plus grande exactitude ; on n'y souffre que ceux qui ont des certificats signés par M<sup>rs</sup> Laqueille et le duc Duzès. Ceux qui ne font que passer sont confiés aux sentinelles, qui les conduisent depuis l'entrée de la ville jusqu'à la sortie.

Le gouvernement des Pays-Bas a découvert un complot formé par les rébellés Brabançons, qui sont aux ordres du comte Bethune (1), il a en conséquence fait circuler l'avis suivant :

---

(1) Nous saisissons avec le plus grand plaisir cette occasion de retracter une erreur qui nous est échappée dans un de nos numéros. En parlant de M. de Bethune, chef des Brabançons révoltés, nous l'avions désigné sous le nom de Bethune-Charost ; mais nous savons aujourd'hui que M. de Bethune-Charost, ci-devant duc, ne s'est jamais mêlé des affaires du Brabant. L'heureuse ambition de ce citoyen estimable et distingué, se borne à soulager l'indigence, à cultiver les arts, et à faire fleurir l'agriculture.

— « On est informé que toutes les forces françaises se réunissent en ce moment entre Valenciennes, Maubeuge et Givet, pour les diriger décisivement contre l'armée de sa majesté le roi de Hongrie; placée de ces côtés-là, on se prépare à un stratagème qu'il importe de rendre public: on fait à Condé, à Landrecie et au Quesnoi des uniformes absolument semblables à celui des dragons de la Tour; il doit être porté avec cocarde noire par des rebelles Brabançons, qui parlent flamand, et qui doivent passer ou en Flandre ou dans une place dégarnie: ces faux frères jetteront la cocarde noire, arboreront la tricolore, et crieront: *Vive la nation Française*, pour persuader que les dragons ont mis bas les armes. Une autre partie de ces rebelles tâchera de surprendre les avant-postes à la faveur du même régent. »

On est, à Paris, dans la plus vive impatience d'apprendre des nouvelles de la tentative que M. Luckner a dû faire sur Mons. Ce général a toujours opiné pour la guerre offensive, et il croit qu'il faut brusquer l'ennemi avant qu'il ait des forces suffisantes pour résister. Les généraux Autrichiens ont ordre de rester sur la défensive jusqu'à la réunion des deux armées combinées de Prusse et d'Autriche, c'est-à-dire jusqu'à la fin de juin; car les Prussiens n'ont dû se mettre en marche que vers le 15 mai.

— En attendant que les armées étrangères viennent nous châtier, nous ajoutons de nouvelles horreurs à l'opprobre qui couvre déjà le nom français. Le 15 de ce mois, Metz a été le théâtre d'une scène affreuse. M. l'abbé Ficquemont, chanoine de la cathédrale, et beau-frère du commandant de Royal-Allemand, a été accusé, par quatre canonniers, d'avoir enrôlé pour les princes. Il a été traîné chez le juge de paix, d'où on a voulu le conduire à la municipalité; mais il a été assailli par une multitude furieuse, et il est tombé nageant dans son sang, percé de mille coups de sabres et de bayonnettes. La municipalité a fait alors proclamer la loi martiale. M. Bellemont, lieutenant-général, a empêché que le cadavre ne fût suspendu par les pieds à la lanterne..... — Le sang de l'infortuné Ficquemont crie vengeance: malheur à la ville de Metz, si le glaive de la loi ne s'appesantit pas sur les coupables! (Nous parlerons demain de la séance des jacobins, où l'on a applaudi au récit de ce meurtre horrible.)

— Doit-on s'étonner, après de pareils attentats, que nous soyons en horreur à toutes les nations? Nous accusera-t-on encore d'ajouter à la *tétréité* des expressions de M. Burke, lorsque nous lui servons d'interprète sur ce qu'il dit de la révolution de France? Bien loin de rembrunir un tableau déjà trop sombre, nous affaiblissons ses traits. Est-il donc des couleurs trop fortes pour peindre des excès dont on ne trouve pas d'exemple chez les nations les plus barbares? Voici la suite du discours de cet homme célèbre, dont nous ne sommes que le fidèle organe.

— « S'ils vouloient (les unitariens) célébrer une fête pour la liberté, bien ordonnée, ne pouvoient-ils pas faire éclater leur allégresse pour les époques mémorables de notre révolution, pour ce jour à jamais sacré, où la grande chartre nous a été confirmée?... Mais de célébrer une révolution marquée par le sang, par la révolte, par la perfidie, par l'assassinat, par le CANNIBALISME!... Et ce sont des Anglais, qui, oubliant tous leurs devoirs, fêtent des atrocités semblables!... — Et l'opposition de répéter: *hear him! hear him!* — Oui, continua M. Burke, le cannibalisme. . . . Je sais que des *cannibales* français, après avoir arraché le cœur palpitant de leurs victimes, en ont pressé le sang dans le vin qu'ils ont avalé! Et des Anglais célébreroient le 14 juillet, jour affreux! jour qui a privé la France de sa religion, de son commerce, de son bonheur; jour qui a flétri jusqu'au sol qui porte les Français! — Eh! bien! les *unitariens* sont en pleine correspondance avec ces *barbares*; ils ont osé déshonorer, insulter notre pavillon, jusqu'à ce jour sans tache, en l'unissant à celui des jacobins, — c'est-à-dire, avec le pavillon déployé exprès pour célébrer l'anniversaire de tous les crimes. — Quel est l'honnête homme qui ne s'en indigneroit pas? Quel est le *vrai* Anglais qui ne frémit d'horreur à la seule pensée de toutes les abominations qu'ont causées les droits de l'homme mal entendus? Voulant donc transmettre à mes enfans les avantages que j'ai reçus de mes ancêtres, tant que je vivrai, je m'opposerai à tout ce qui peut tendre à l'introduction des crimes français dans ma patrie; je suis le partisan de la liberté, civile et religieuse; j'aime l'ordre; je désire voir la religion observée, la religion, fille du ciel, qui nous console de tous les maux que les hommes pervers nous font; je n'aime pas que nos soldats deviennent *métaphysiciens*, et tuent leurs officiers. — Je m'oppose à la motion. »

La motion de M. Fox fut rejetée à une majorité de soixante-dix-neuf voix.

A MM. LES RÉDACTEURS.

Soissons, le 19 mai.

Il vient de se passer ici un événement désastreux, que je vous prie de consigner dans votre journal. Il y a quelques jours que le peuple défendit aux amis de la constitution de se rassembler. La municipalité et le directoire furent contraints de suspendre les séances du club. Les clubistes dissimulèrent jusqu'à l'arrivée d'un bataillon de volontaires de Calvados. La veille, ces volontaires avoient reçu une lettre à Compiègne, qui leur prescrivait ce qu'ils devoient faire. A peine sont-ils arrivés, qu'ils parcourent la ville et le faubourg Saint-Vaast, en criant : *vive la nation ! vive la liberté ! au diable les aristocrates.* Ils cassent les vitres de ceux qu'ils accusoient d'aristocratie, les forcent de baiser le bonnet de la liberté, poursuivent un ecclésiastique, qu'ils accablent d'injures, et qui heureusement n'essuya aucun mauvais traitement. Un particulier leur ayant représenté qu'ils venoient de casser les vitres d'un excellent patriote, on se précipite dans sa maison, on enfonce plusieurs portes, on le trouve dans un cabinet : six hommes se jettent sur lui l'épée à la main, et l'auroient massacré, si son fils, et un volontaire n'eussent paré les coups. On saisit ce généreux jeune homme, avec son père; on les conduit, au milieu des armes, à la municipalité..... Les cris, les menaces des soldats intimident les officiers municipaux. Ils condamnent ces deux infortunés à 8 jours de prison. — Qu'est-ce que cela ? Nous n'en voulons pas. Il faut qu'ils demandent excuse à tout le bataillon ; il faut qu'il y ait 500 exemplaires du jugement imprimés. On accède à tout. Les officiers municipaux, tremblans, répètent le jugement que venoient de prononcer ces forcenés. Le père et le fils se rendent sur le balcon, font des excuses devant tout le peuple, qui demandoit avec des rugissemens de rage, la mort de ces malheureux. Peu satisfaits de ces humiliations, une centaine de volontaires montent, et sans respect pour la loi, pour ceux qui la reclamoient, ils arrachent des mains des officiers municipaux le jeune homme, le traînent, les épées et les bayonnettes nues, au milieu d'une salle voisine, et lui coupent les cheveux, qu'ils vont ensuite brûler sur la balustrade ; ce n'est qu'avec grande peine

qu'on est parvenu à les conduire l'un et l'autre dans les prisons. Ils étoient accompagnés de tous les corps administratifs. Les volontaires sont partis ; mais douze sont restés pour veiller à l'exécution du jugement. On ne peut trop louer les magistrats. Ils ont cédé à la force, et ils viennent de protester contre la sentence.

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Séance du lundi soir 21 mai 1792.

Dans la séance de la veille, on a reçu quelques dons patriotiques. Deux cordonniers, en offrant leur maîtrise, ont dit : « nos maîtrises feront tirer vingt coups de canon de plus à l'ennemi. Tremblez roi de la terre, nous vous déclarons la guerre, nous sommes sur des trône, tout comme vous. » Une personne de la tribune s'est écriée : *Ne sutor ultra crepidam !* C'est tout ce qu'on a dit de mieux dans cette séance. Un membre d'une société patriotique a donné ses boucles de de souliers, et a fait un jeu de mots, aller plat sur les tirans (de ses souliers) et les tyrans.

Le roi demande six millions pour la marine.

Rebecqui et son collègue, nommés commissaires pour l'organisation des pouvoirs, à Avignon, ont été destitués.

La séance du mardi a été remplie par un immense rapport de M. Cambon, sur les finances.

Le ministre de l'intérieur, qui n'a encore signalé son administration que par sa fureur toujours renaissante contre les ministres infortunés du culte catholique, a sollicité une loi contr'eux. Jeudi, cette loi de sang sera rendue.

(Aujourd'hui 23 les gardes sont doublées.)

Extrait de l'adresse des Français émigrés aux vrais Français, sur la guerre qui se prépare.

F R A N Ç A I S, depuis trois ans vous vivez dans une anarchie cruelle, chargés de crimes, d'opprobre et de misère; et pour couronner leurs travaux, ceux en qui vous avez mis une si aveugle confiance, viennent de vous susciter une guerre contre toutes les puissances de l'Europe.

Lorsque l'excès de vos calamités ne vous permet plus d'espérer les biens chimériques qu'on vous promettoit, n'est-il pas temps que vous fassiez un retour sur vous-mêmes, et, et que vous abjuriez cet esprit de rebellion, destructeur de tout ordre social, que

des ambitieux ont soufflé sur vous , dans l'unique dessein de mettre à profit vos égaremens ?

Ou , par votre résistance , des fleuves de sang vont inonder notre commune et malheureuse patrie ; ou , par l'abjuration de vos erreurs , la France va recouvrer son honneur , le calme et ses propriétés.

Tel est , chers et malheureux compatriotes , le sujet que nos donnons à votre méditation. Le temps presse ; une partie des soldats de l'Europe est déjà sur nos frontières ; l'autre s'avance à grands pas , et tous brûlent du désir d'éteindre , dans le sang des rebelles , ce volcan désastreux qui menace d'embraser tous les empires.

Quels motifs assez puissans pourroient vous porter à vous immoler , à sacrifier vos enfans , vos femmes , vos frères , vos amis et vos propriétés , pour combattre inutilement une ligne aussi redoutable ?

Quelles raisons au contraire n'avez-vous pas de tendre des bras fraternels à cette partie de la nation que l'horreur de vos crimes , l'atrocité de vos persécutions , ont forcés de fuir ses foyers , et qu'une nécessité commandée par trois années de malheurs et de patience , arme enfin pour recouvrer les droits sacrés de son existence politique ?

On vous dit que vous allez défendre la constitution et votre liberté ; mais ouvrez les yeux , et vous verrez que ce sont vos tyrans et leurs crimes que vous allez protéger.

C'est en se créant despotes , en établissant , sur vous , le règne de la tyrannie , qu'ils vous ont déclarés libres ! Et vous les avez crus , parce qu'ils vous ont permis de prendre les armes pour protéger leurs vols sacrilèges et leurs usurpations ; d'incendier les propriétés de ceux dont ils redoutoient la fortune et le courage ; de massacrer quiconque s'éleveroit en votre faveur contre leurs odieux projets ; parce qu'ils vous ont permis enfin de vous livrer sans réserve à tous les genres d'horreurs et de brigandage , pourvu qu'ils fussent assurés de votre appui dans leurs entreprises contre la religion et la monarchie !

Ils vous ont inspiré la haine des rois ! Hélas ! quels motifs aviez-vous de haïr Louis XVI ? Il étoit le meilleur , le plus humain de tous les rois ; son règne , pendant 15 ans ,

ne s'est fait sentir que par des bienfaits ; et le plus important qu'il ait pu vous accorder , est celui que vous avez payé par les plus affreux attentats envers sa personne et tout ce qui lui est cher.

Si , abjurant vos erreurs , vous allez déposer vos armes aux pieds d'un roi si digne de vos hommages et de vos regrets , qui , malgré vos attentats , vous ouvre encore ses bras paternels ; si vous appelez à vous des citoyens persécutés , qui ne veulent vous combattre que pour vous rendre à votre roi , à la religion , à vos devoirs , à l'honneur , cette divinité jadis si chère au Français... quel beau jour va reparoitre aussi-tôt pour la France !.....

BOURSE du mardi 22 mai.

Actions des Indes de 2500 liv. à . . .	2135,37 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ,35
Idem. de 21 , à . . . . .	1410
Idem. de 8 , à . . . . .	
Idem. de 25 <sup>e</sup> , à . . . . .	
Billets d'Emprunt , à . . . . .	438
Emp. de Déc. 1782, de 100 mill. . . . .	2,1,2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> ,3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> perte
Emp. de Déc. 1784, de 125 mill. à . . . . .	<sup>3</sup> / <sub>4</sub> ,5 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> ,3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> Bén.
Sortie . . . . .	
Emp. de 80 mill. avec bulletin . . . . .	
Idem. Quitances sans buller. , à . . . . .	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> Bén.
Idem. en Quitances à sorties . . . . .	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> Bén.
Bulletins dudit Emprunt , à . . . . .	
Idem sorti . . . . .	
Reconnoiss. de Bulletins , à . . . . .	
Idem sortie . . . . .	
Lots des hôpitaux , . . . . .	

Act. nouv. des Indes à . . . . .	1044,43,42,44,
Act. Caiss. d'Esc. à . . . . .	380,82,81,80,78
Demi.Act. de Caisse . . . . .	1937,38,37
Eaux de Paris , à . . . . .	
Emp. de Nov. à 5 pour 0 , à . . . . .	
Emp. de Nov. 1787, de 120 mill. à 4 pour 0 , à . . . . .	
Emp. de 80 mill. d'Août 1789. . . . .	<sup>3</sup> / <sub>4</sub> ,1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> pert.
Assur. contre les incen. . . . .	438,39,40,41,41 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ,41,40
Assur. à vie , à . . . . .	
Actions des parcs d'Etretat . . . . .	
Caisse patriotique . . . . .	
Païement des Rentes de l'Hôtel-de-ville. [Toutes lett.	

Changes étrangers , à 90 jours de date.

Amsterdam . . . . .	30 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	Cadix , . . . . .	26 l. 15 s.
Hambourg , . . . . .	340	Gènes . . . . .	172 à 170
Londres , . . . . .	16 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	Livourne. . . . .	185 à 183
Madrid , . . . . .	26 l. 15 s.	Lyon, païem. p.âq. <sup>3</sup> / <sub>4</sub> à <sup>5</sup> / <sub>8</sub> p.	

Pour 162 liv. en assignats on a 100 liv. en argent. Louis d'or , 18 liv.

L'Abonnement de ce Journal , qui paroît tous les jours , est de 30 liv. pour Paris , & 36 liv. pour la Province , port franc. Le Bureau est rue neuve Saint-Augustin , Hôtel de la Correspondance.